

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de SERIGNAN

Aménagement de l'entrée de ville sud – Avenue Georges FRECHE

Le projet présenté par la mairie de Sérignan, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande de déclaration d'utilité publique et la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement de l'entrée de ville sud – Avenue Georges FRECHE, est soumis à l'enquête publique conjointe préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet d'aménagement de l'entrée de ville sud – Avenue Georges FRECHE et la cessibilité des parcelles nécessaires à ce projet.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Sérignan (146, avenue de la Plage - 34410 SERIGNAN).

Monsieur Monsieur Christian LOPEZ, retraité de l'éducation nationale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité, ainsi qu'un registre d'enquête, sont déposées à la mairie de Sérignan pendant **19 jours** consécutifs, du **13 mars 2017 au 31 mars 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au jeudi 08h00-12h00 / 14h00- 18h00 - vendredi 08h00-12h00) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne à la mairie de Sérignan, les observations du public les jours suivants :

Le lundi 13 mars 2017 de 14h00 à 17h00

Le vendredi 31 mars 2017 de 09h00 à 12h00 (fin de l'enquête 12h00)

Le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Mickaël MONSARRAT (mairie de Sérignan – 04 67 32 60 90 – m.monsarrat@ville-serignan.fr).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.